



POINT RESSOURCES

au 09 juillet 2026

SUIVI DES INDICATEURS

PLUVIOMETRIE

EAUX SUPERFICIELLES

EAUX SOUTERRAINES

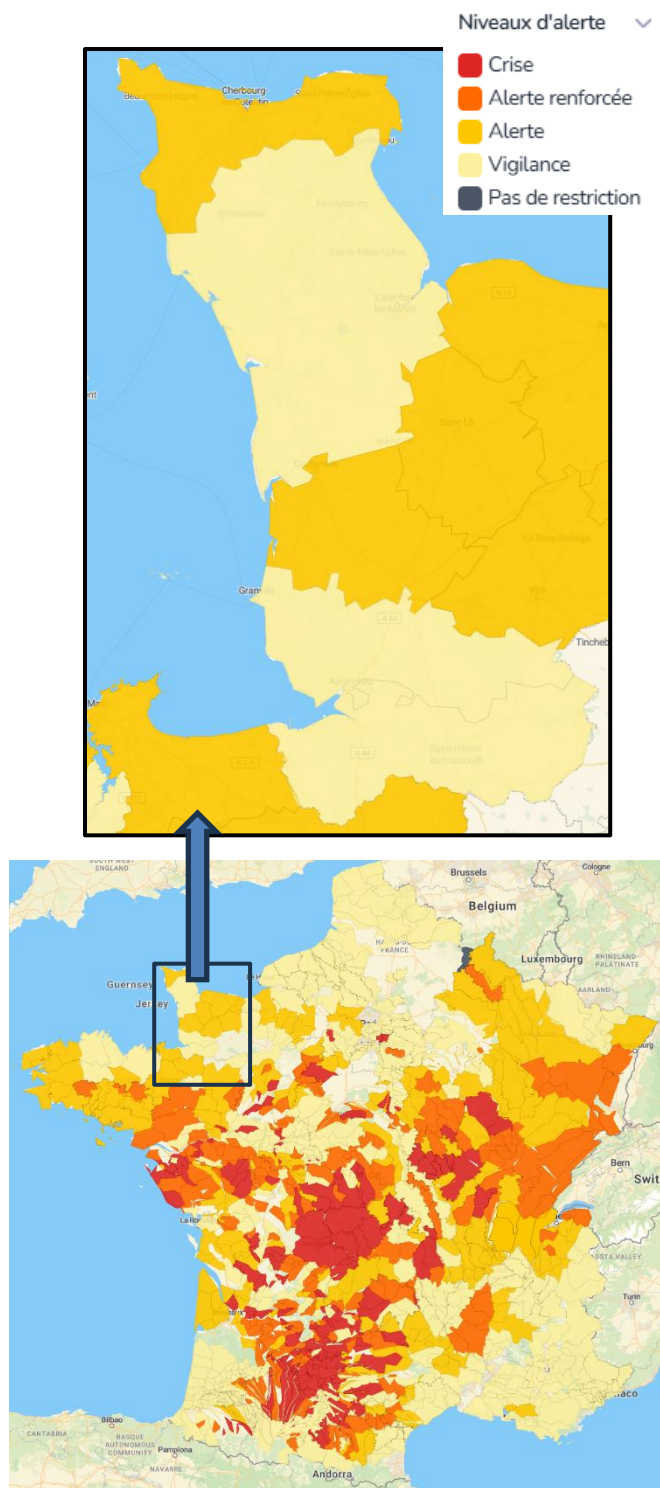
Vigilance sécheresse depuis le 26/06/2026

Alerte sécheresse sur les bassins versants de la Vire et Sienne-Soulles depuis le 26/06/2026 et sur le Nord-Cotentin depuis le 07/07/2026

(Figure 1)



Arrêté Préfectoral N°2026-DDTM-SE-109 – 07/07/2026



VIGILANCE :

- les usagers sont invités à limiter les usages de l'eau

ALERTE :

PARTICULIERS ; COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES :

- **Interdiction** d'arroser les jardins potagers, les espaces verts et massifs fleuris entre 11h et 18h
- **Interdiction** de remplir les piscines non collectives sauf remise à niveau
- **Interdiction** de laver des véhicules à hors station de lavage
- **Interdiction** de nettoyer les voiries, façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
- **Interdiction** d'alimenter des fontaines d'ornement et des « jeux d'eau »
- **Interdiction** de remplir et de mettre à niveau des plans d'eau de loisirs à usage privé
- **Interdiction** d'arroser les terrains de sport et hippodromes entre 11h et 18h
- **Interdiction** d'arroser les terrains de golf entre 8h et 20h
- **Interdiction** d'irriguer par aspersion des cultures entre 11h et 18h
- **Fermeture** des douches de plage à l'exception de celles utilisées par les postes de secours

PRÉSERVATION DES COURS D'EAU :

- **Interdiction** de créer ou de mettre en service de nouveaux forages, pompages et retenues d'eau destinés à d'autres usages que l'alimentation en potable
- **Obligation** de solliciter la police de l'eau pour tous travaux (même autorisés hors sécheresse) nécessitant des rejets directs
- **Obligation** de solliciter la police de l'eau pour toute manœuvre d'ouvrages hydrauliques
- **Limiter** au strict minimum le piétinement direct

Figure 1 : Situation de la Manche et de la France face à la période de sécheresse – (source Vigieau.gouv.fr) – Principales mesures de restrictions des usages de l'eau en vigueur dans le Département (Arrêté N°2026-DDTM-SE-109)

Pluviométrie

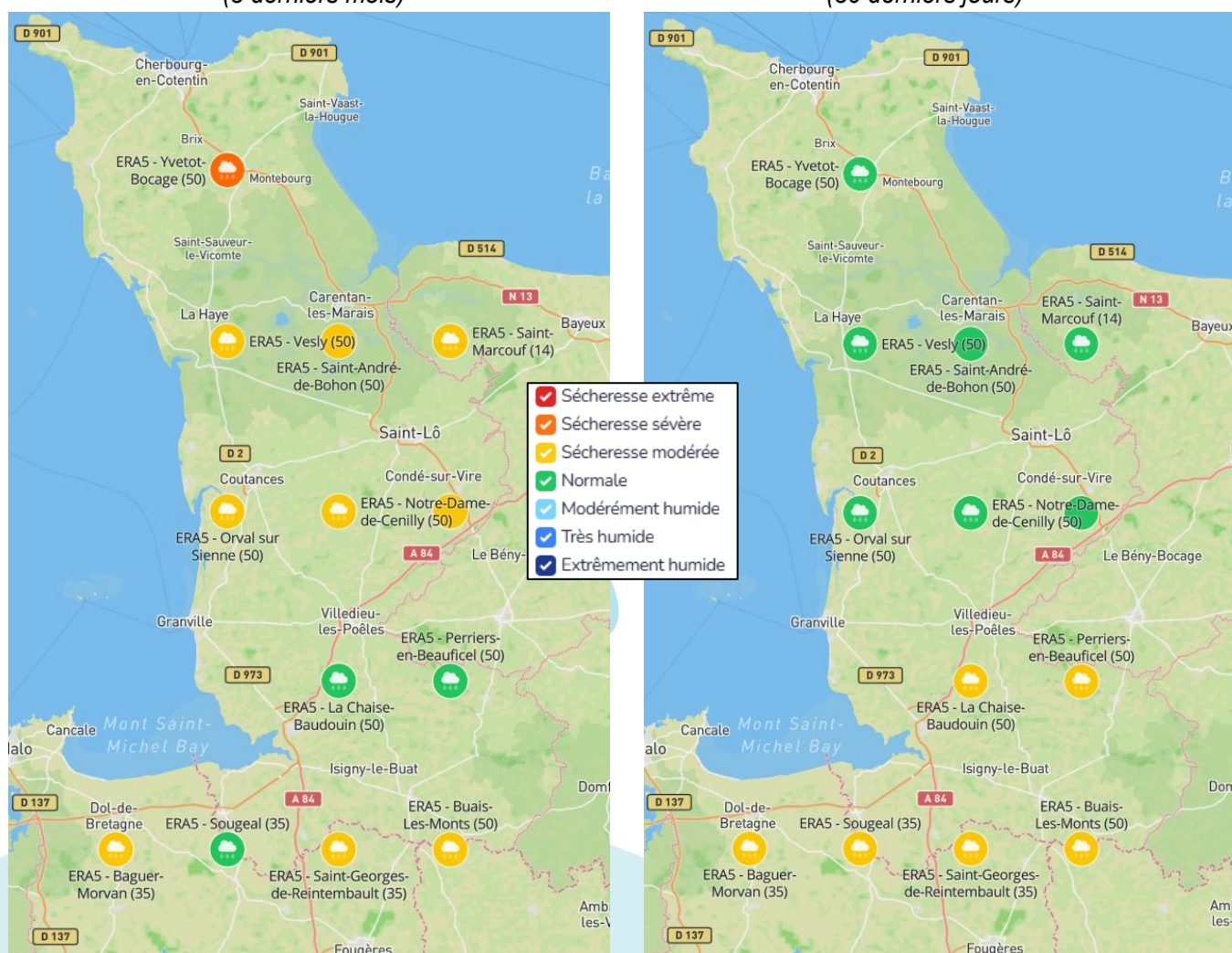
Les cumuls de précipitations sur les 6 derniers mois restent conformes aux normales sur tout le département grâce aux mois de janvier et février excédentaires.

En revanche, malgré quelques précipitations souvent sous forme orageuse, le printemps et le début de cet été très secs, ont pour conséquence des cumuls sur les 3 derniers mois en dessous des normales de saisons sur la quasi-totalité du territoire manchois (Figure 2-a).

Sur les 30 derniers jours, les cumuls sont inférieurs aux normales dans la partie sud. Sur le reste du territoire, des précipitations un peu plus significatives notamment lors de la dernière semaine du mois de juin permettent tout juste de rattraper les normales (Figure 2-b).

Du 09 avril au 09 juillet 2026 : (3 derniers mois)

du 09 juin au 09 juillet 2026 : (30 derniers jours)



Pour ce début de mois de juillet, seules des pluies insignifiantes ont été enregistrées le 1^{er} alors que les températures moyennes sont, pour l'ensemble du département, plus de 3°C au-dessus de la normale.

Ressources superficielles

Les débits de tous les cours d'eau continuent à se dégrader.

Mis à part les cours d'eau du Sud Manche : La Braize, le Thar, Le Beuvron, La Sélune (aval), La Sée, qui sont juste à la limite entre un niveau normal et modérément bas, la très grande majorité des autres cours d'eau sont à des niveaux bas à très bas, avec, souvent, une situation plus critique que lors de la sécheresse de 2022 (Figures 3 et 4).

La forte dégradation des débits des cours d'eau du Nord Cotentin par rapport à la semaine dernière a motivé le passage en alerte sécheresse.

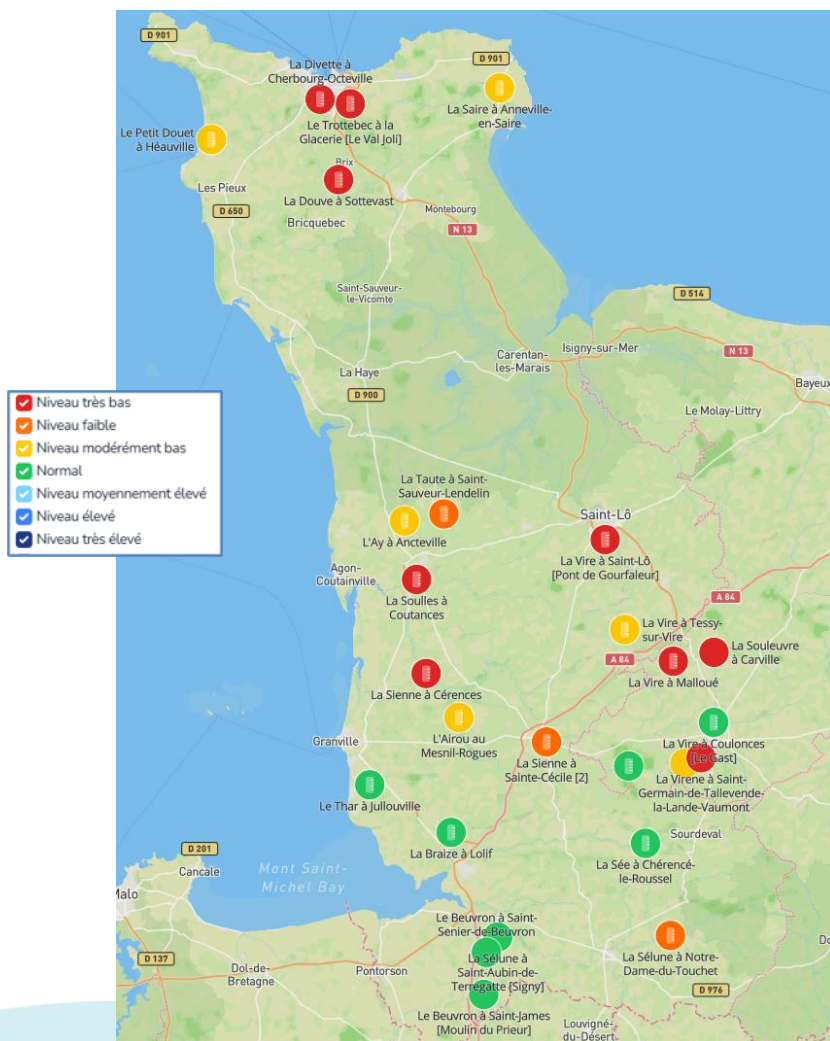
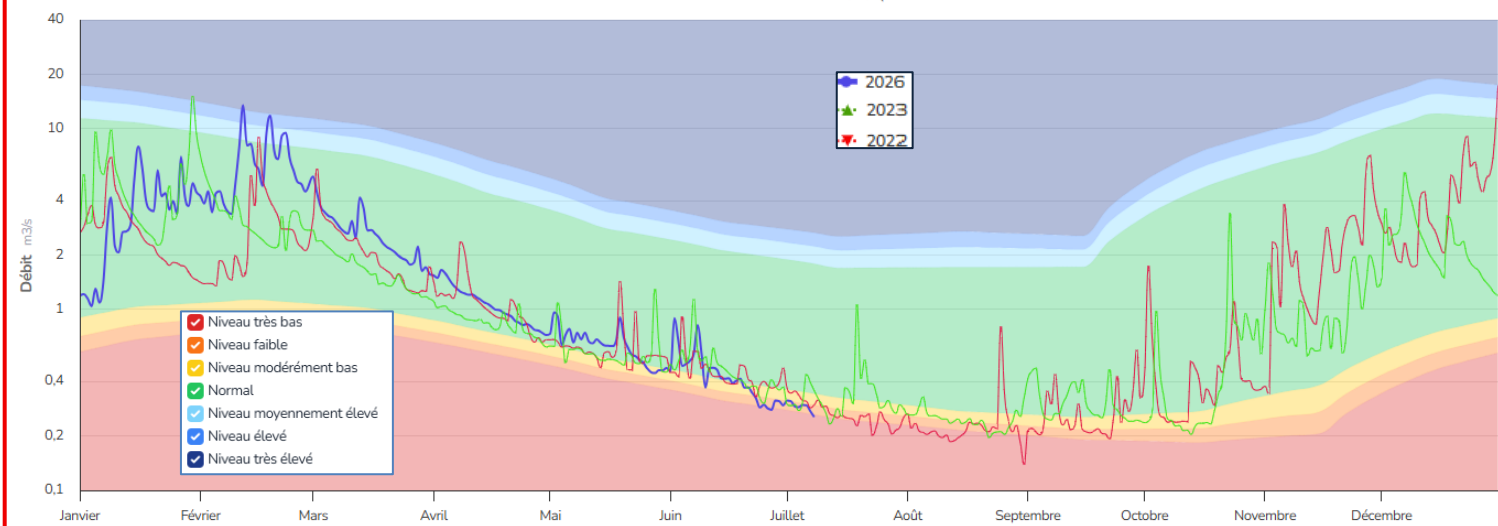


Figure 3 : Indicateur des débits des stations de jaugeage dans la Manche
Situation au 02/07/2026

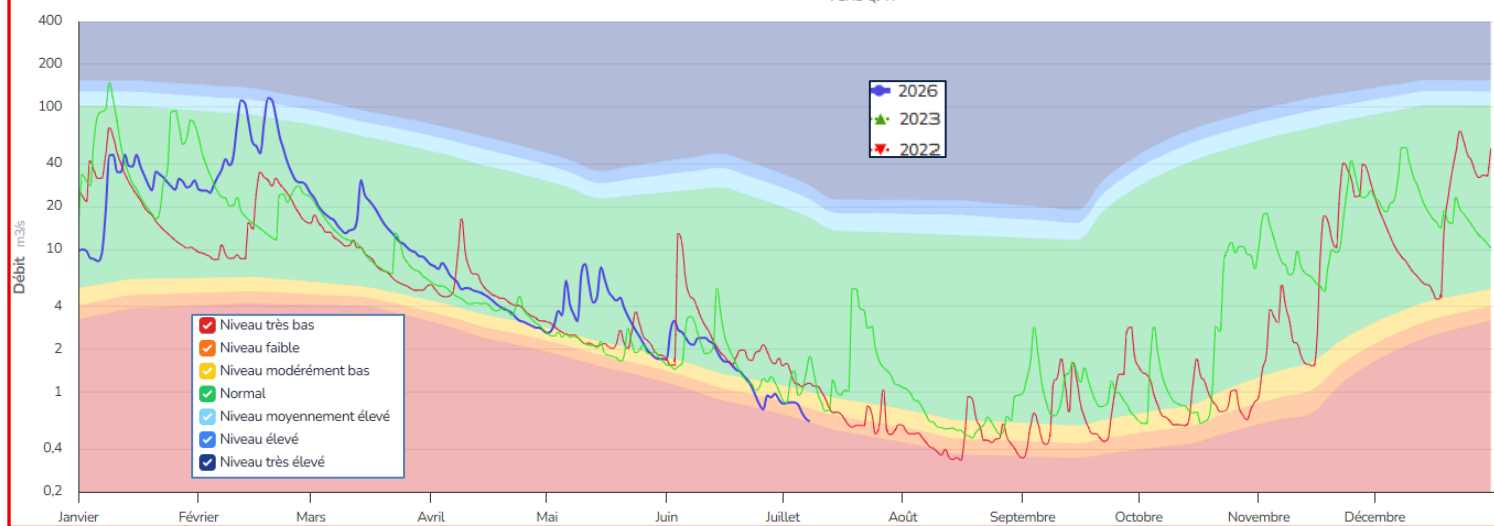
Évolution de la ressource - La Divette à Cherbourg-Octeville

VCN3 QI-X



Évolution de la ressource - La Vire à Saint-Lô [Pont de Gourfaleur]

VCN3 QI-X



Évolution de la ressource - La Sélune à Notre-Dame-du-Touchet

VCN3 QI-X

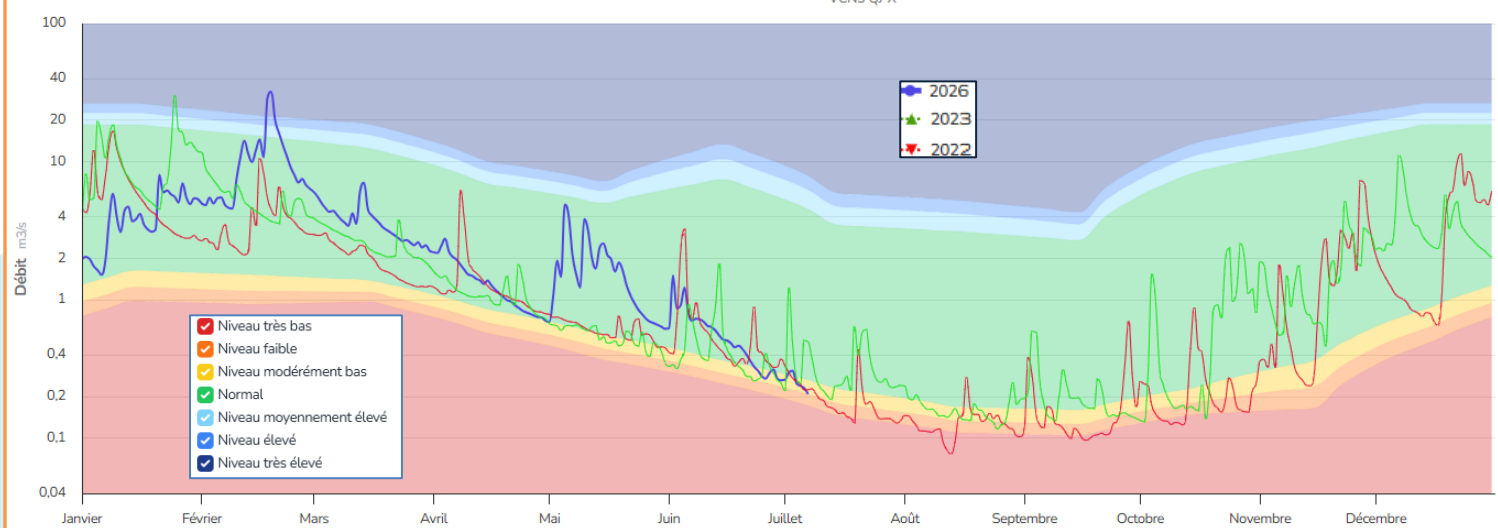


Figure 4 : Courbes des débits de la Divette, de la Vire et de la Sélune au 09 juillet 2026

Ressources souterraines

Là aussi la situation continue de se dégrader avec l'ensemble des nappes qui se vidangent.

À l'échelle du département de la Manche, les ressources en eau souterraine sont très majoritairement à des niveaux bas à très bas. La situation semble un peu moins critique sur la région mortainaise, au sud est du département (Figure 5).

Les tensions sur les ressources souterraines perdurent sur certains secteurs.

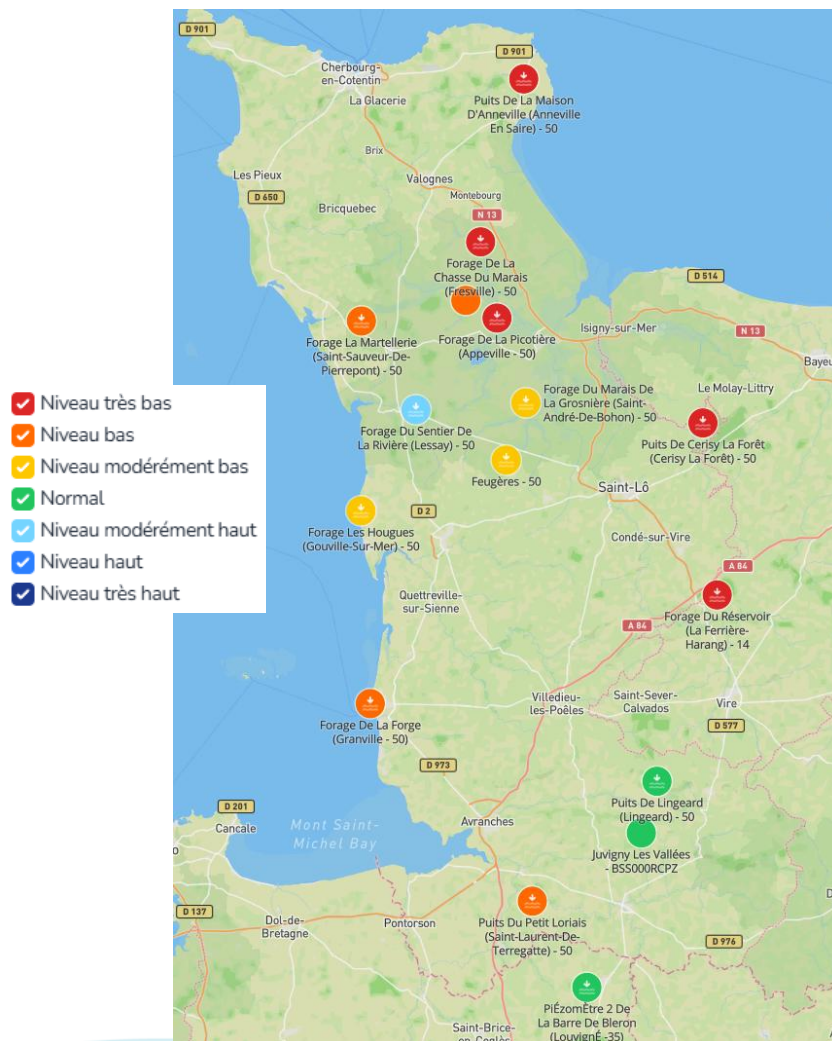


Figure 5 : Indicateur IPS des piézomètres dans la Manche – Situation au 9 juillet 2026

Conclusion générale

Face à un déficit durable des précipitations et à des températures élevées, la situation hydrologique continue de se dégrader dans tout le département.

Avec des températures qui devraient rester globalement supérieures aux normales de saison et même si quelques passages orageux isolés sont possibles, les prévisions météorologiques à 7 jours ne sont pas rassurantes pour enrayer la chute des débits des cours d'eau et les tensions sur la ressource déjà bien présentes et qui vont s'accroître encore notamment avec l'arrivée des premiers estivants.

Sources

L'ensemble des données brutes proviennent de différentes sources :

- Pluviométrie : Météo France
- Stations de jaugeage : DREAL
- Piézomètres : BRGM et SDeau50

Le traitement de ces données est réalisé par le logiciel EMI développé par IMAGEAU.

L'analyse de ces données et indicateurs est réalisée par le SDeau50.

Glossaire

IPS : L'Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) est un mode de calcul permettant de qualifier l'écart à la moyenne des niveaux piézométriques d'une chronique. L'IPS représente l'évolution mensuelle du niveau piézométrique, au droit d'un point d'eau, comparativement aux mêmes mois des années antérieures. Autrement dit, il permet de positionner le niveau piézométrique moyen mensuel par rapport à ceux de l'ensemble de la série.

Si les conditions d'application d'une approche probabiliste sont valides, il est possible d'exprimer l'IPS au travers de périodes de retour du niveau moyen mensuel observé sur un point d'eau : du plus sec (représenté en rouge) au plus humide (représenté en bleu). Lorsque l'on souhaite calculer l'IPS d'un mois, 15 années (soit 15 mois) de données sont requises au minimum. (Source ADES).

Qualification des niveaux	Période de retour
Niveaux très hauts	> 10 ans humide
Niveaux hauts	entre 5 ans humide et 10 ans humide
Niveaux modérément hauts	entre 2.5 ans humide et 5 ans humide
Niveaux autour de la moyenne	entre 2.5 ans humide et 2.5 ans sec
Niveaux modérément bas	entre 2.5 ans sec et 5 ans sec
Niveaux bas	entre 5 ans sec et 10 ans sec
Niveaux très bas	> 10 ans sec